



# COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : [contact@college-st-regis.fr](mailto:contact@college-st-regis.fr)

Elèves de 6èmes

Le 19 août 2021

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé un bon été et que vous allez bien malgré le contexte sanitaire. La rentrée approche et la crise que nous traversons depuis mars 2020 se poursuit en nous amenant encore à nous adapter. En effet, le protocole et cadre de fonctionnement de l'année scolaire 2021 – 2022 que je vous joins, impose une limitation des regroupements importants. Nous ne pourrons donc organiser de réunion générale comme je l'avais annoncée dans la circulaire de rentrée. Ainsi, les enfants feront leur rentrée en Sixième le jeudi 2 septembre 2021 à 9 heures en se rendant directement dans leur bâtiment. A 11h35, les élèves pourront déjeuner au Self. Comme je l'ai indiqué sur la circulaire de rentrée que vous pouvez retrouver sur le site Internet du collège, nous organiserons dès le jeudi 2 septembre l'accompagnement des élèves à 17h et à 17h50 jusqu'au Pôle intermodal pour les élèves qui prennent le TUDIP, le car et le train. Cet encadrement se poursuivra chaque soir et chaque matin durant les quinze premiers jours de l'année scolaire.

Afin de préparer la rentrée scolaire, je partage avec vous les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ; les dispositions en vigueur à la date de la rentrée sont les suivantes :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels de l'établissement s'appliquent les mêmes règles. Lors de la survenue d'un cas au sein du foyer, les parents doivent en informer le chef d'établissement.
- Les élèves doivent porter le masque « grand public » de protection dans les espaces clos (couloirs, salles de classe et restaurant scolaire). De même, dans les transports scolaires, les collégiens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie. Les parents doivent prévoir de fournir 2 masques (1 par demi-journée) à leur enfant, ainsi qu'une pochette dans laquelle les stocker.
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence : se laver très régulièrement les mains ; tousser ou éternuer dans son coude ou son mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.
- Le lavage des mains est essentiel. Il doit être appliqué à l'arrivée dans l'établissement, avant les repas, après être allé aux toilettes, dès l'arrivée au domicile.
- Au Self, les élèves devront respecter les règles de distanciation mises en place. Ils mangeront par niveau et par classe.

Nous aurons plaisir à vous accueillir entre le 20 et le 24 septembre à l'occasion des premières réunions parents-professeurs. La date sera communiquée à vos enfants dès la rentrée.

Souhaitant une bonne rentrée à chacune et à chacun,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes respectueuses salutations.

Le Directeur, Emmanuel Belledent